

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC

RÉUNION ORDINAIRE DU 05 06 2026 à 20h00

Date de la convocation : 29 05 2026

Président de séance : DELAGE Hervé

Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune d'Issigeac, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Hervé DELAGE, Maire.

Secrétaire de séance

M. Frédéric PUNGIER est désigné secrétaire de séance.

Présents

Hervé DELAGE, Guy VANTOMME, Sébastien DELMARES, Éliane de LAPOYADE, Laura HÉARD, Véronique TRAIN, Sabine COORNAERT, Arnaud IMBAULT, Léa SIMOES, Patrick BIROT, Frédéric PUNGIER.

Absents

Sébastien LANGLET

Lydie BASSOT

Bernadette DUMONT

Procuration

Jean-Marie ROUBAUD donne pouvoir à Sébastien DELMARES.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 05.

Point n°1 - Élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1000 hab) - 2026/0052

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code électoral applicables aux communes de moins de 1 000 habitants, le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs.

Il est précisé que le scrutin est un scrutin majoritaire et que le vote se déroule sans enveloppe.

Constitution du bureau électoral

Le bureau est composé de :

M. Patrick BIROT ;

Mme Éliane de LAPOYADE ;

M. Arnaud IMBEAU ;

Mme Léa SIMOES ;

Élection des délégués titulaires

Trois sièges de délégués titulaires sont à pourvoir.

Sont candidats :

M. Patrick BIROT ;

M. Hervé DELAGE ;

Mme Sabine COORNAERT ;

Le nombre de votants est de douze, comprenant onze conseillers présents et une procuration.

Douze bulletins sont recensés.

À l'issue du scrutin, sont proclamés, à l'unanimité, élus délégués titulaires :

M. Patrick BIROT ;

Mme Sabine COORNAERT ;

M. Hervé DELAGE ;

Élection des délégués suppléants

Trois sièges de suppléants sont à pourvoir.

Sont candidats :

Mme Éliane de LAPOYADE ;

M. Guy VANTOMME ;

M. Sébastien DELMARES ;

Le nombre de votants est de douze, comprenant onze conseillers présents et une procuration.

Douze bulletins sont recensés.

À l'issue du scrutin, sont proclamés élus, à l'unanimité, délégués suppléants :

Mme Éliane de LAPOYADE ;

M. Guy VANTOMME ;
M. Sébastien DELMARES ;

Le Conseil municipal procède à la rédaction et à la signature des procès-verbaux réglementaires relatifs à l'élection des délégués et suppléants.

Questions orales et informations diverses

1. Montage de la scène communale

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par plusieurs associations de la commune visant à bénéficier de l'aide d'un agent communal lors du montage de la scène utilisée pour les manifestations locales.

Après échanges, il est proposé qu'un employé communal puisse apporter son concours lors des opérations de montage lorsque cela sera nécessaire.

Cette proposition recueille l'accord unanime du Conseil municipal.

Vote : Pour : unanimité

La proposition est adoptée.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur participation.

La séance est levée à 17 h 45.

APPROBATION EN DATE DU 29 06 2026

Signatures

MAIRE

Hervé DELAGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Frédéric PUNGIER